

SIA 380/4 : application très simplifiée

Autor(en): **Stettler, Martin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-643023>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cours EcoDrive

Les cours EcoDrive permettent de réduire durablement la consommation de carburant: telle est la conclusion d'une étude commandée par l'Office fédéral de l'énergie. Les auteurs de cette enquête recommandent de poursuivre cette démarche

L'Office fédéral de l'énergie soutient les cours EcoDrive depuis 1993. A ce jour, plus de 27'000 personnes ont bénéficié de cet utile apprentissage. Dans ce domaine, la section Carburants d'Energie 2000 collabore avec quatre instances: l'ASTAG (Association suisse des transports routiers), La Poste, le TCS (Touring Club Suisse) et le Centre de sécurité routière de Veltheim.

Voici quelques résultats recensés par l'étude:

- Les conducteurs formés à la conduite écologique consomment en moyenne 11,7% de carburant en moins que les autres usagers de la route.
- Ils ne roulent pas plus lentement, au contraire: leur vitesse moyenne est supérieure de 2,5%.
- EcoDrive entraîne des effets durables: les conducteurs sont littéralement imprégnés par la méthode qu'ils ont apprise. Après deux ans et plus, leur faible consommation reste remarquable. En outre, les «cours de répétition» améliorent encore leurs performances.
- Certaines données permettent de penser que les conducteurs formés à la conduite écologique ont moins d'accidents. Ils auraient acquis lors des cours un sens du trafic plus affiné.

suite page suivante

CONVENTION ALPINE

Contre les engorgements routiers

Les Alpes doivent être mieux protégées contre les nuisances de la circulation. Lors de leur sixième conférence qui s'est tenue dernièrement à Lucerne, les Etats membres de la Convention alpine ont signé un protocole sur le trafic routier.

Ce document fixe les conditions cadres d'une mobilité conforme au développement durable dans les régions alpines et souhaite contribuer à privilégier le rail par rapport à la route.

Les pays signataires se sont notamment accordés sur les points suivants:

- Toute innovation ou modification touchant les infrastructures routières doit faire l'objet d'une entente préalable.
- Il y a lieu de favoriser les modes de transport respectueux de l'environnement.
- Les coûts des nouvelles réalisations routières seront supportés exclusivement par leurs initiateurs.
- Il n'y aura pas de nouvelle transversale alpine.

La réalisation d'une transversale alpine reste admissible pour autant que l'on puisse démontrer

qu'elle ne représente aucune nuisance pour l'environnement (étude d'impact).

La Suisse et l'Autriche ont également signé le protocole sur l'énergie prévoyant d'intégrer les questions énergétiques à tout ce qui concerne l'aménagement du territoire. Les Alpes constituant un domaine particulièrement sensible, il s'agit de fixer, pour le long terme, des limites spécifiques en matière d'atteinte à l'environnement.

La conférence accueillait l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Slovaquie et la Suisse, ainsi qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales. Les participants ont voté la création d'un secrétariat permanent. Les communes montagnardes des pays membres auront la possibilité de souscrire à l'appel d'offre.

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LE BÂTIMENT

SIA 380/4: application très simplifiée

L'application de la recommandation SIA 380/4 «L'énergie électrique dans le bâtiment» bénéficie maintenant d'une simplification considérable. Une journée suffit désormais aux planificateurs pour établir la justification nécessaire. A l'instar de l'éclairage et de la ventilation, le refroidissement fait l'objet d'un nouveau module lui aussi. Le standard Minergie pour l'éclairage a également été défini.

La recommandation SIA 380/4 est entrée en vigueur en novembre 1995. Ses objectifs: définir, évaluer et optimiser la consommation énergétique des bâtiments. Un nouvel instrument simplifie grandement son application.

- Planification: Il n'y a pas besoin d'introduire de nouveaux chiffres. La saisie des données «éclairage» et «ventilation» s'effectue séparément. Donc: plus de pondération fastidieuse.
- Justification claire: Un modèle de calcul complet (comme pour SIA 380/1) autorise le pronostic de la consommation d'électricité sans qu'il soit nécessaire de se référer à des valeurs expérimentales (heures de service) mal définies.
- Grande flexibilité: L'application de performances globales requises autorise une importante marge de manœuvre lors de la planification. Une planification optimale permet de compenser les installations surdimensionnées par d'autres zones, de sorte à respecter les performances requises.

Une plate-forme Internet a été créée pour la diffusion de cet instrument de travail, avec possibilité de télécharger un logiciel et un manuel. On

trouve également une liste des utilisateurs sur le site <http://www.380-4.ch>. Lors de la première application de cet outil, on peut profiter de l'aide d'un spécialiste.

Standard Minergie

C'est sur la base de cet instrument de travail pour SIA 380/4 qu'a été définie la norme Minergie pour l'éclairage des bâtiments. Cette norme se fonde sur les valeurs cibles de SIA 380/4. Comme Minergie n'encourage pas seulement le rendement énergétique mais aussi les solutions économiques, ses exigences se situent entre les valeurs cibles et les valeurs limites. Définition: la performance requise de l'éclairage Minergie est atteinte si la demande en électricité se situe dans la zone qui recouvre le premier quart entre la valeur cible et la valeur limite. Cette dérogation permet d'éviter le recours à la gestion automatique de l'éclairage de locaux tels que petits dépôts, bureaux, halls de réception, etc. La justification s'effectue à l'aide d'un outil téléchargeable.

Martin Stettler

section Collectivités publiques et bâtiment OFEN